



Le partage de compétences entre le juge judiciaire et le juge administratif en matière de contentieux avec France Travail

Question / réponse publié le 08/05/2024, vu 591 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Les règles de compétence juridictionnelle en matière de contentieux avec France Travail : compétence matérielle partagée entre juge administratif et juge judiciaire sous l'égide du tribunal des conflits qui départage entre les deux

Sur la répartition du contentieux entre le juge administratif et le juge judiciaire :

<https://www.village-justice.com/articles/litiges-avec-pole-emploi-recours-mediateur-avant-saisir-tribunal-est-toujours,48064.html>

PAR AILLEURS ET DE PLUS :

https://fr.wikipedia.org/wiki/France_Travail

<https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/292629-france-travail-remplace-pole-emploi-ce-qui-change-au-1er-janvier-2024>

FORUM LEGAVOX :

https://www.legavox.fr/forum/administratif-fiscal/droit-administratif/contentieux-administratif/prejudice-moral-retenue-illegale-allocations_161782_1.htm?message=553696

CONNEXE :

Allocation de solidarité spécifique (ASS) :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12484>

ENFIN :

<https://www.francetravail.fr/accueil/>

Aspects historiques :

https://www.economie.gouv.fr/files/finances/presse/dossiers_de_presse/emploi_jeunes080128/que_reponses.pdf

<https://www.cairn.info/revue-politix-2018-4-page-33.htm>

<https://www.ifrap.org/emploi-et-politiques-sociales/pole-emploi-le-point-sur-la-fusion-anpe-unedic>

Aspects financiers :

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-gestion-de-pole-emploi-dix-ans-apres-sa-creation>